

DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DE DEUX NOUVEAUX PARCOURS AU SEIN DU MASTER 2 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE

Vu le code de l'éducation en son article L613-1;

Vu l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et notamment son article 4 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment son article 15.2 ;

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Article 1.

Approuve la création des parcours suivants au sein du master 2 sciences du médicament et des produits de santé :

- **e-Parcours et innovations pharmacie clinique et pharmacocinétique (Klin e-Pharm)**
- **Plantes à valeur santé et biomolécules d'intérêt**

Article 2.

La présente délibération sera transmise à la Rectrice, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'Université de Bordeaux.

Adoptée à l'unanimité des votes exprimés :
31 vote pour
0 vote contre
0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean LEWIS

